



Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 05 JUIL. 2024

Délibération n° 2024-080 : Attribution du marché de fourniture et pose d'un bloc sanitaire aux abords de la plage des Capucins

Rapporteur : M. Michel COLLOREC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé un projet d'enrochement et d'aménagement de la plage des Capucins.

Enjeux et objectifs du projet :

- La fourniture et la mise en œuvre d'une cabine sanitaire automatisée en édicule béton préfabriqué de forme rectangulaire divisé en trois espaces indépendants comprenant (Une cabine sanitaire réservée aux usagers, deux urinoirs, un local technique réservé aux agents de maintenance.)
- La possibilité d'accueillir un bardage d'habillage bois sur les parois extérieures (avec option bardage aspect claire-voie douglas pose verticale sur le côté droit et la façade et hors porte).
- La proposition de choix de ral comprenant un contraste de deux couleurs pour l'édicule (Pas de proposition de choix monochrome par édicule)
- L'intégration paysagère en prenant en compte l'environnement maritime aux abords de la cabine ainsi que les modalités d'accès de livraison, la visite sur site est obligatoire pour le grutier et le fabricant.

Le montant estimatif du marché de travaux par la maîtrise d'ouvrage est de 65 000 euros TTC.

Un aspect de ce projet porte sur l'installation d'un bloc sanitaire, dont l'emplacement est prévu comme suit :



(Vue aérienne parking plage des Capucins et emprise concernée par le projet d'implantation du bloc sanitaire)

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

- Valeur technique : 60 % ;
- Prix des prestations : 40 %

Le rapport d'analyse des offres est annexé à la présente délibération.

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,
Vu la délibération DE2024-033 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal,
Vu la délibération DE2024-040 portant approbation de l'avant-projet définitif (APD) et du plan de financement,
Vu l'avis favorable de la commission travaux du mardi 25 juin 2024,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer le marché de fourniture et pose d'un bloc sanitaire aux abords de la plage des Capucins à l'entreprise SAGELEC pour un montant de 63 480 € TTC ;
- Autoriser M. Le Maire à signer le marché et les éventuels avenants ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS